



**Page 2**  
Un nouveau conseil  
à votre écoute

**Page 3**  
Propriétaires :  
notre agriculture a besoin  
de vous

**Page 4**  
Station d'Épuration :  
prouesse technique  
et paysagère

**Page 5**  
A votre service cet été

**Page 6**  
Vers une nouvelle  
concession de plage  
de Pampelonne

## édito

### Merci !

Avec 75% de taux de participation, 64% des suffrages exprimés en faveur de la majorité municipale, ces élections 2014 à Ramatuelle peuvent être interprétées comme un triple message.

Tout d'abord, les Ramatuellois sont très attachés à Ramatuelle, conscients de l'enjeu que représentent les élections municipales pour leur cadre de vie le plus familier, pour leur avenir le plus visible : ils se mobilisent pour leur commune, et ils adressent une bonne leçon aux technocrates de tous bords qui voudraient supprimer l'échelon le plus vivant de la démocratie aujourd'hui, la commune !

Ensuite, une élection dès le premier tour, c'est une marque de confiance importante, qui honore l'équipe municipale sortante, qui confirme qu'une grande majorité partage notre préoccupation d'être responsables de Ramatuelle envers les générations d'aujourd'hui et de demain.

Enfin, ces voix que vous nous avez accordées sont un puissant appel à nous mobiliser, pour répondre aux différents besoins de toute notre communauté villageoise.

Nous travaillerons à ne pas vous décevoir. Déjà, vous pourrez vérifier à travers ces quelques pages que plusieurs facettes du programme électoral

sont en chantier, comme le soutien à l'agriculture et au caractère rural de Ramatuelle, le renforcement de notre économie de plage, à travers la demande d'une nouvelle concession de 12 ans à l'Etat, l'avancement du projet de logements au quartier des Combes, chantier vert, entouré de toutes les précautions requises pour une parfaite intégration au site, ou la construction d'une nouvelle crèche municipale, déjà sortie du sol... Sans oublier la très discrète station d'épuration, magnifique outil industriel, entièrement rénovée pour garantir une parfaite qualité de nos eaux de baignade, et aussi préserver la richesse biologique de notre chère Méditerranée !

Mais tout ce programme n'est pas figé. Le conseil municipal représente toute la population et il sera ouvert à vos idées, à vos critiques constructives, à vos propositions. N'hésitez jamais à parler avec vos conseillers municipaux, avec les adjoints au maire, et sachez que je reste à votre écoute, comme c'est tout simplement mon devoir, dont je m'acquitte avec plaisir, car, comme vous, j'aime profondément ma commune, **Ramatuelle !**



# Un nouveau conseil à votre écoute



## 1 Roland Bruno

Maire de Ramatuelle

Président du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Président du Syndicat Intercommunal du Golfe de Saint-Tropez-Pays des Maures - Conservatoire Rostropovitch-Landowski

Vice-président de La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

## Adjoints au maire

### 2 Michel Courtin

Premier adjoint  
délégué aux finances communales,  
maîtrise d'ouvrage,  
travaux neufs, agriculture et forêt

### 3 Patricia Amiel

Deuxième adjoint  
déléguée à  
l'enfance et jeunesse

### 4 Patrick Rinaudo

Troisième adjoint  
délégué à l'urbanisme,  
associations,  
Etablissements Reçevant du Public

### 5 Danielle Mitelmann

Quatrième adjoint  
déléguée au tourisme,  
culture et patrimoine

### 6 Richard Tydgat

Cinquième adjoint  
délégué aux travaux,  
assainissement  
et déchets

## Conseillers municipaux

### 7 Georges Franco

Commissions :  
. Finances, maîtrise d'ouvrage,  
travaux neufs,  
agriculture et forêt  
. Travaux, assainissement  
et déchets  
. Urbanisme, associations,  
Etablissements  
Reçevant du Public  
Délégué Association  
des Communes Forestières  
du Var,  
Délégué Association  
Maures Bois Energie

### 8 Sandra Manzoni

Commissions :  
. Urbanisme, associations,  
Etablissements  
Reçevant du Public  
. Tourisme,  
culture et patrimoine

### 9 Nadine Salvatico

Conseillère communautaire,  
Directrice  
de l'Office de Tourisme  
Commissions :  
. Tourisme, culture et patrimoine  
. Enfance-jeunesse

### 10 Bruno Caiëtti

Délégué à la communication  
et au protocole  
Commissions :  
. Tourisme, culture et patrimoine  
. Finances  
Délégué Société Publique Locale  
Tourisme

### 11 Line Craveris

Commission :  
. Finances,  
maîtrise d'ouvrage, travaux  
neufs, agriculture et forêt

### 12 Jean-Pierre Fresia

Délégué aux commerces,  
artisanat  
et établissements de plages

Commissions :  
. Urbanisme,  
associations  
Etablissements  
Reçevant du Public  
. Travaux, assainissement  
et déchets

### 13 Alexandre Surle

Commissions :  
. Finances, maîtrise d'ouvrage,  
travaux neufs,  
agriculture et forêt  
. Travaux, assainissement  
et déchets  
. Urbanisme, associations,  
Etablissements  
Reçevant du Public

### 14 Odile Truc

Déléguée à l'action sociale

Commissions :  
. Finances, maîtrise d'ouvrage,  
travaux neufs, agriculture et forêt  
. Travaux, assainissement et déchets  
. Enfance-jeunesse

Vice-présidente du CCAS  
Correspondante défense  
Déléguée Comité National  
d'Actions Sociales

### 15 Nadia Gaidon

Commissions :  
. Tourisme, culture et patrimoine,  
. Enfance-jeunesse

### 16 Pauline Gheno

Commissions :  
. Tourisme, culture et patrimoine  
. Urbanisme, associations,  
Etablissements Reçevant du Public  
. Enfance-jeunesse

## Elus du groupe minoritaire

### 17 Françoise Laugier

Commissions :  
. Tourisme, culture  
et patrimoine  
. Enfance-jeunesse

### 18 Gérard Ducros

Conseiller communautaire  
Commissions :  
. Urbanisme,  
associations,  
Etablissements  
Reçevant du Public

### 19 Gilbert Fresia

Commissions :  
. Finances, maîtrise d'ouvrage,  
travaux neufs,  
agriculture et forêt  
. Travaux, assainissement  
et déchets

## Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Le maire : 04 98 12 66 61

Le premier adjoint : 04 98 12 66 71 • Patricia Amiel, Patrick Rinaudo, Danielle Mitelmann : 04 98 12 66 66 • Richard Tydgat : 04 94 55 57 10

## Joda Lammel : le lauréat de la ferme relais

A 29 ans, Joda Lammel vient de signer avec la commune un bail qui devrait lui offrir un tremplin vers le métier de viticulteur qu'il a choisi et qu'il aime. « J'ai fait l'objet d'une sélection auprès d'une commission, suivie d'une délibération au Conseil municipal après validation de ma candidature par la SAFER. L'idée est que je contribue à éviter que des vignes ne partent à l'abandon ou soient arrachées et à entretenir le paysage agricole qui est le patrimoine de Ramatuelle. C'est une opportunité pour moi et je suis content qu'on m'ait fait confiance » dit-il.

Elevé entre la région parisienne et le Var, dès l'âge de 16 ans Joda travaille tous les étés à la cave coopérative Les Celliers des Vignerons de Ramatuelle. Il décide de rester à l'année pour décrocher localement un Bac Pro puis un BTS en alternance. Son employeur, le domaine des Tournels, lui propose un CDI de technicien viti-vinicole. « Je continue à travailler pour lui et depuis que j'ai signé le bail avec la commune, j'ai récupéré des vignes en métayage que je cultive en agriculture raisonnée. J'en cherche d'autres pour devenir agriculteur à part entière. J'ai investi dans un tracteur et du matériel. » explique-t-il. Sur l'hectare de terre autour de la ferme communale qu'il habite désormais, il veut planter du grenache, un cépage parfaitement adapté pour faire du rosé. « J'aimerais travailler cette parcelle en bio. Mon objectif est de produire du raisin de qualité destiné à la coopérative » conclut le jeune homme ■



### Ramatuelle entretient son caractère rural

En 2008, grâce à la convention d'intervention foncière, la SAFER préemptait pour le compte de la commune la ferme Saint-Etienne ainsi que 8 000 m<sup>2</sup> de terre alentour. Pour assumer cet investissement important (450 000 euros), l'intervention de la Région à hauteur de 150 000 euros a été déterminante. Cette subvention était conditionnée à l'installation d'un jeune agriculteur par le biais d'un contrat de fermage. C'est ainsi que le 7 mars dernier fut signé devant notaire, un « bail rural à long terme » entre la commune de Ramatuelle et Joda Lammel, technicien viti-vinicole de 28 ans, lauréat d'un appel à candidature.

Cet investissement est lourd, mais il correspond à un enjeu fondamental pour l'avenir de la commune. Cette ferme-relais est un levier de la politique municipale.

### Ramatuelle est un vignoble

En effet, l'agriculture est le fondement de l'identité de la commune et Ramatuelle est d'abord un vignoble. L'engagement successif des municipalités aux côtés des agriculteurs ne date pas d'hier et la création de la ferme relais est une nouvelle étape pour les élus en place qui poursuivront cette politique foncière en relation avec les représentants du monde agricole ■



### Propriétaires notre agriculture a besoin de vous !

Des friches ont envahi les terres laissées à l'abandon. Peu à peu, le pin Parasol a bouché nos horizons. De son côté, notre jeunesse a bien besoin de travail. La nouvelle génération ne demande qu'à démontrer son cœur à l'ouvrage et pouvoir gagner sa vie grâce à un métier qu'elle aime : l'agriculture !

Propriétaires, en confiant vos terres à Joda Lammel, exploitant de la ferme Saint-Etienne, vous soutiendrez la carrière d'un jeune agriculteur et participerez à la défense du terroir et à la reconquête des friches.

Vous créerez également, directement et in-

directement, des emplois non délocalisables, au bénéfice de l'économie de notre pays et favoriserez l'indispensable émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

Enfin vous poursuivrez la belle histoire de la cave coopérative Les Celliers des Vignerons de Ramatuelle qui fête cette année ses 60 ans !

#### Comment agir ?

En lui proposant un fermage ou une convention de mise à disposition par l'intermédiaire de la SAFER.

Contact : 06 09 56 57 04

### Alexandre Surle, président du Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Var soutient l'opération ferme-relais



Conseiller municipal de 34 ans, Alexandre Surle, est viticulteur-coopérateur à la cave Les Celliers des Vignerons de Ramatuelle. Il vient d'être élu président du syndicat des jeunes agriculteurs du Var. Il est également président de la caisse locale Groupama, vice-président régional du

fond à la formation professionnelle agricole. " La ferme relais est une aide directe formidable dans une commune où la pression foncière est énorme. C'est une opération unique qu'il faudrait reproduire dans tout le département. Il est essentiel d'aider les jeunes à démarrer dans de bonnes conditions. Joda, jeune homme courageux et travailleur, mérite de vivre de son métier", estime-t-il ■

# Station d'Épuration : prouesse technique et paysagère



Les travaux d'extension et la réhabilitation de la Station d'Épuration (STEP) étaient incontournables et nécessaires. L'ancienne station, sujette à des dysfonctionnements, possédait une capacité de traitement avoisinant 18 500 équivalents habitants. Les transformations ont consisté à porter sa capacité à 28 000 équivalents habitants (ce qui correspond aux besoins estimés pour la commune jusqu'à l'horizon 2035), par un procédé en cultures fixées, tout en respectant le paysage dans un site classé, tenant compte de la forte variation saisonnière et maintenant la qualité du rejet en mer des eaux après traitement, pendant toute la durée des travaux.

La STEP correspond aujourd'hui à toutes les normes européennes, techniques et environnementales en vigueur. Avant le début des travaux, en mai 2012, une longue phase d'études en amont a été nécessaire afin d'obtenir l'autorisation spéciale du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie.

Entièrement intégré dans la colline (voir photo), le parement extérieur, préfabriqué en béton teinté dans la masse et aux couleurs naturelles, est ajusté aux bâtiments insensibles aux séismes. Ces derniers sont recouverts de toitures terrasses végétalisées et d'une pergola en châtaignier exprimant une intégration dans le site avec l'intention de réduire au maximum l'impact de la construction sur l'environnement ■

## Les autres travaux en cours

### Eco-hameau des Combes-Jauffret : "Garnier-Pisan" terrasse le vallon

La première phase de terrassement, voirie et réseaux divers est enclenchée dans le respect du cahier des charges « chantier vert » avec confinement des travaux pour la protection des tortues, protection des arbres, réutilisation sur place d'un maximum de matériaux, recyclage intégral des roches et des terres extraites...



### Stade de foot : confortement du talus avec création de gradins

Les talus du stade municipal de football ont été confortés. A cette occasion des gradins paysagers ont été réalisés qui permettront l'accueil des spectateurs en toute sécurité. Habillés de pierre, ils feront l'objet d'une intégration optimale dans le site, grâce à des travaux paysagers complémentaires.



### La crèche municipale : une maison bleue quartier Bonne Terrasse

Les travaux de la crèche municipale avancent vite : les dalles sont coulées et les murs élevés. Les briques actuellement visibles seront recouvertes de tuiles émaillées « bleu Ramatuelle ». Le bâtiment partagera le chauffage au bois avec celui du centre de loisirs voisin ■



## A votre service cet été

### Un service enfance-jeunesse structuré

Cet été, dès le mois de juillet, le centre de loisirs de Bonne Terrasse accueille 93 enfants de 3 à 16 ans. Une équipe de 17 animateurs les encadre sous la direction de Nicolas Salvatico secondé par Véronique Bar. Au programme : baignades, sorties, activités sportives et artistiques. Un groupe d'ados séjournera cinq jours en Haute Savoie et un groupe de pré-ados partira pour Port Cros.

### La patrouille équestre sillonne la forêt

Les cavalières et les chevaux de la patrouille équestre municipale ont pris leurs quartiers d'été sur le terrain mis à la disposition de la commune par Georges Franco, élu mobilisé pour la protection de la forêt. Jusqu'au 15 septembre, tous les jours de 11h à 20h, les trois jeunes femmes sillonnent les massifs forestiers pour renseigner et sensibiliser le public, dissuader ceux qui s'aventurent par grand vent et signaler les dépôts intempestifs d'ordures. L'opération mise en place avec le soutien financier de la Région et du Département rencontre l'adhésion des promeneurs. Elle est soutenue par le Comité Communal des Feux de Forêt.

### L'opération de numérotation est en voie d'achèvement

L'opération de numérotation engagée en mars 2012 en collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Poste et l'association des maires du Var se poursuit. L'objectif est de faciliter l'intervention rapide des services de secours et de sécurité. Ainsi, 80 voies communales, 17 chemins ruraux, 2 départementales et 2 ronds points ont été dénommés par le conseil municipal. 56 voies privées ont été intégrées au répertoire des voies privées dénommées par les riverains à l'issue d'une longue procédure d'échange de courriers. Christian Coussanes, sous contrat saisonnier, a planté 180 piquets et apposé près de 300 plaques. Il reste encore plus de 1000 numéros de logements à poser.



### Police municipale : des effectifs renforcés

Chaque année, du 1er avril au 30 septembre, l'équipe de la Police Municipale est renforcée par le recrutement d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), portant de 8 à 16 l'effectif total au plus fort de la saison, sous la direction du chef de service Thierry Collon. Ces renforts permettent à la Police Municipale d'intensifier ses interventions sur les secteurs les plus sensibles en termes de circulation ou de tranquillité publique, notamment.

### Le Comité Communal des Feux de Forêt en alerte

Sous la responsabilité du vice-président Noël Arizzi, 18 hommes et femmes d'expérience, membre du Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF), sont chargés de la surveillance du territoire, plus particulièrement les jours à risque, afin d'intervenir à la moindre alerte. Ils patrouillent sur les pistes forestières à l'aide de deux véhicules 4x4 et travaillent en étroite collaboration avec les sapeurs-pompiers. Grâce à leur connaissance approfondie du terrain, ils ont un rôle très important de guidage de ces derniers, en cas d'incendie.

### Tri des cartons : l'effort doit être partagé !

Au mois d'avril, les agents de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez en collaboration avec les services municipaux, ont mis en place sur tout notre territoire, une centaine de bacs jaunes destinés à la collecte des cartons jetés par les professionnels. Détenteurs d'une clé qui leur permet de fermer le couvercle pour éviter les mélanges de matières et optimiser la valorisation des cartons, ils sont tenus de les plier et de ne pas les déposer à côté du bac.



Standard mairie : 04 98 12 66 66 • Police Municipale 7j/7 : 04 98 12 66 67  
Ambassadrice du tri carton : 04 94 96 06 68 • Accueil de Loisirs du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 : 04 94 82 27 35

# Vers une nouvelle concession de plage de Pampelonne



## Appel à idées !\*

Les éléments du dossier de concession pourront être élaborés lorsque le Schéma d'Aménagement aura été approuvé. Mais d'ici là, chacun peut déjà alimenter la réflexion sur la future concession de plage par ses idées ou ses critiques sur l'état actuel de la plage, ses services, activités, accès, paysages, stationnements, rapport entre plage gratuite et plages payantes, etc.

• Par courriel  
[info@mairie-ramatuelle.fr](mailto:info@mairie-ramatuelle.fr)

• Sur le registre en mairie

• Par la poste  
Hôtel de Ville - 83350 Ramatuelle  
en mentionnant sur l'enveloppe  
Pampelonne - concertation

• En ligne  
[www.concertation-plage-pampelonne.fr](http://www.concertation-plage-pampelonne.fr)

**PROJET DE CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE PAMPOLONNE**

« La mer est un espace de rigueur et de liberté »,  
Victor Hugo

**Concertation**

Bienvenue sur cette page de la Mairie de Ramatuelle spécialement dédiée à la concertation relative à l'élaboration du dossier de la nouvelle plage naturelle de Pampelonne.

Vous trouverez ici les délibérations du Conseil Municipal relatives à cette concertation ainsi que les pièces constitutives du dossier au fur et à mesure de leur apparition.

Cet espace a ainsi été créé pour vous informer, mais aussi, et surtout, pour recueillir vos remarques et répondre à vos questions : n'hésitez pas à prendre part à ce débat.

Pôle mondial de tourisme, espace naturel remarquable, la plage de Pampelonne n'en est pas moins soumise aux lois. Son caractère exceptionnel l'oblige même à être exemplaire en termes de recherche et d'innovation pour concilier tourisme et environnement. Comme toutes les plages de France, Pampelonne est soumise pour son aménagement à trois codes :

- Le code de l'environnement,
- Le code de l'urbanisme, qui prévoit que tout permis de construire ne peut être délivré

qu'après la mise en place d'un Schéma d'Aménagement d'ensemble ;

- Le code général de la propriété des personnes publiques, par lequel l'Etat fixe les règles d'usage et de mise en valeur des plages, qui sont sa propriété ; c'est à travers une concession de plage que ces règles sont mises en application.

Par le biais d'une concession de plage naturelle, l'Etat confie la gestion, l'équipement et l'aménagement d'une plage à un tiers, le plus souvent une commune. Appartenant à l'Etat, une plage constitue une partie du domaine public maritime. Il s'agit d'un patrimoine commun de la Nation, et donc de tous les citoyens. Elle doit être gérée dans l'intérêt général. Il est possible, sous certaines conditions, d'y exercer des activités privées, génératrices de services pour le public, et de retombées économiques. Les activités économiques exercées sur une plage ne doivent ni gêner son usage gratuit par le public, ni la dégrader, car les générations à venir doivent pouvoir, elles aussi, profiter de cet environnement, si propice à la détente et aux loisirs, mais si fragile... C'est pourquoi la gestion des plages est très encadrée.

Le 30 janvier 2014, le conseil municipal a modifié le projet de Schéma d'Aménagement de la Plage de Pampelonne en fonction des avis recueillis lors de l'enquête publique – qui a eu lieu du 17 juin au 19 juillet 2013. Ce projet de schéma d'ensemble est depuis entre les mains des services de l'Etat chargés d'en organiser l'approbation par décret après avis du Conseil d'Etat.

Le 3 juin 2014, le conseil municipal a engagé la réflexion sur un projet de nouvelle concession de plage de Pampelonne.

Les objectifs fixés par le conseil municipal pour l'élaboration du projet de concession s'inscrivent dans la continuité du projet de Schéma d'Aménagement de la Plage de Pampelonne :

- « Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel remarquable auquel elles ont droit ;

- Préserver l'économie balnéaire du site, qui constitue un pôle mondial de tourisme ;

- Permettre la délivrance de contrats de délégation de service public d'une durée suffisante et des conditions satisfaisantes d'amortissement des investissements consentis par les délégataires du service public de plage ;

- Assurer sans discrimination aux populations qui fréquentent la plage des conditions d'accès et de services répondant selon les saisons à la diversité de leurs besoins et de leurs ressources ;

- Renforcer, en particulier, la stabilité de la plage dans un contexte de changement climatique qui menace toutes les plages du monde ;

- Veiller à ce que la plage de Pampelonne demeure un lieu de nature, de calme et de détente ; à l'abri de tout boulevard du front de mer ; à l'abri des nuisances sonores de toutes catégories ; au système dunaire reconstitué et préservé ; environnée d'une arrière plage à caractère rural ;

- Maîtriser les phénomènes de dégradation et de banalisation, alors que la qualité naturelle du site fait son caractère unique et constitue précisément un atout majeur pour l'économie touristique locale dans la compétition internationale. »

Outre ces objectifs, le conseil municipal a aussi décidé d'organiser une concertation avec le public pour élaborer cette nouvelle concession :

- Mise à la disposition du public des différents éléments du dossier de concession au fil de leur élaboration, en mairie et sur l'Internet ;

- Recueil des observations sur un registre prévu à cet effet en mairie ou par correspondance

- Organisation d'une réunion destinée aux associations locales de protection de l'environnement et autres personnes concernées, notamment les professionnels du tourisme ■

\*Toutes ne pourront pas être retenues, d'autant moins que c'est l'Etat qui décidera en dernier ressort du contenu de la future concession, mais certaines idées pourront l'enrichir